



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0205

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 6° édition du Festival Lumière du 13 au 19 octobre 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0205**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 6° édition du Festival Lumière du 13 au 19 octobre 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social à la fois la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers le festival et autres manifestations.

L'Institut Lumière organise, par ailleurs, le Festival Lumière depuis sa création en 2009 et a déposé une demande de subvention auprès de la Communauté urbaine de Lyon pour l'organisation de cette manifestation en 2014.

a) - Objectifs

Conformément à l'arrêté de monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône n° 6233 du 23 décembre 2011 relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine, la Communauté urbaine dispose d'une compétence pour le soutien à des événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale ou internationale.

Avec l'organisation du Festival Lumière, l'Institut Lumière concourt aux 5 objectifs majeurs poursuivis par la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique événementielle culturelle. Ces 5 objectifs sont les suivants :

- offrir des manifestations de haute qualité artistique partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la Métropole en développant une image de dynamisme et de modernité,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

A l'occasion de la 5° édition en 2013, la Communauté urbaine a souhaité que le festival réponde aux objectifs complémentaires suivants :

- développer de nouvelles actions (projections, conférences, expositions) dans les communes hors de Lyon afin d'irriguer encore mieux le territoire,
- profiter de la venue de Quentin Tarantino pour élargir les publics en touchant la catégorie des moins de 25 ans,
- réussir le premier marché du film classique et développer les actions avec la filière économique constituée sur l'agglomération autour de l'image.

Les principes d'organisation qui ont prévalu en 2013 seront poursuivis pour la 6° édition.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la précédente édition en 2013

Par délibération n° 2013-4077 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de 1 200 000 € à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 5° édition du Festival Lumière en 2013.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la Communauté urbaine comme Métropole d'évènements, plusieurs actions visant à accroître la visibilité du territoire lors de la manifestation ont été financées directement par la Communauté urbaine pour un montant de 50 000 €.

La 5° édition du Festival de cinéma Lumière s'est déroulée du 14 au 20 octobre 2013.

La très forte implication de Quentin Tarantino (avec une quinzaine de films présentés) a donné une envergure exceptionnelle à cette 5° édition et a été l'occasion de toucher un public jeune qui s'est enthousiasmé. Le prix Lumière lui a été remis à l'amphithéâtre de la Cité internationale au cours d'un hommage rendu par des invités prestigieux.

L'accroissement et la diversification de l'offre artistique s'est accrue avec des projections et des invités toujours plus nombreux. Les projections se sont déroulées dans 34 salles de cinéma partenaires (salles d'art et essai mais aussi multiplexes) sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine ainsi que les 3 grandes salles (la Halle Tony Garnier, l'Auditorium et l'Amphithéâtre).

Dans les salles de cinéma, 272 séances (241 en 2012) ont permis de présenter 130 films (111 en 2012), alliant films rares et succès populaires ; de plus, 230 séances ont été présentées par des personnalités du cinéma.

Dans les grandes salles, comme en 2012, 4 séances se sont déroulées à la Halle Tony Garnier (l'ouverture, la clôture, la nuit du cinéma ainsi que la projection pour les enfants). Un cinéconcert a été présenté à l'Auditorium et le prix Lumière remis à l'Amphithéâtre de la Cité internationale.

Le Festival Lumière 2013 aura également été marqué par :

- la première édition d'un marché du film classique, rendez-vous des professionnels pour dynamiser les échanges autour du cinéma de répertoire,
- la multiplication des master class avec des acteurs (Françoise Fabian, Pierre Richard, Tim Roth, etc.) des réalisateurs ou autour du travail de restauration par les équipes de Gaumont et des laboratoires Eclair,
- la présence d'institutions de prestige : la cinémathèque française ainsi que Studiocanal, major française à qui l'on doit de nombreuses restaurations de films,
- la "nouvelle sortie des usines Lumière" filmée par les réalisateurs présents et les invités du festival dans le cadre des 30 ans du festival,
- de nombreuses expositions ou rencontres dans des bibliothèques ou espaces culturels liées au festival.

c) - Bilan*Une manifestation populaire et festive avec un public en forte croissance*

Le succès auprès du public s'est confirmé en 2013 avec plus de 130 000 festivaliers (100 000 en 2012) :

- dans les salles, 76 000 billets ont été émis (69 000 en 2012). De plus, le nombre de billets exonérés a fortement décru (de 20 000 en 2012 à 13 000 en 2013), ce qui a permis d'accroître les recettes de près de 25 % sans toucher aux prix des billets,

- dans les lieux d'exposition, 8 000 visiteurs ont été enregistrés (3 000 en 2012),

- 14 000 visiteurs (4 500 en 2012) ont participé aux différentes activités proposées : des projections dans des camions, des master class, des hommages, des signatures, etc.,

- dans les villages de jour et de nuit, la fréquentation est restée à peu près stable avec 28 000 visiteurs en 2013 (27 000 en 2012).

Une implication sur 25 communes de la Communauté urbaine

Les séances de projection ont été organisées dans 13 salles de Lyon et 20 salles hors Lyon. Le nombre de séances s'est légèrement accru hors Lyon (de 27 en 2012 à 30 en 2013), mais l'audience s'est maintenue à 4 200 entrées et ceci, malgré une amélioration de la préparation des séances, des efforts dans la communication et une meilleure implication des salles. Sur les 30 séances, 28 ont été présentées par des invités.

Outre ces 30 projections, 15 animations/expositions/ateliers pédagogiques et rencontres se sont déroulées dans les bibliothèques, médiathèques ou espaces culturels des communes de la Communauté urbaine pour diversifier les approches du cinéma classique et élargir les publics. Les Communes concernées sont Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Chassieu, Craponne, Décines Charpieu, Mions, Oullins, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon et Villeurbanne.

Des rendez-vous pour les professionnels

Le marché du film, qui s'est tenu les 17, 18 et 19 octobre, s'est déroulé dans un lieu spécifique à proximité de l'Institut Lumière qui a été conçu en proposant des surfaces de stand, 3 salles de réunion et un espace convivial pour permettre les rencontres informelles : 152 accrédités représentant 81 sociétés de 13 nationalités différentes étaient réunis et 300 professionnels étaient présents sur le marché.

Environ 820 professionnels (650 en 2012) du cinéma étaient présents : cinéastes, acteurs, scénaristes, musiciens, studios, distributeurs, éditeurs de DVD, cinémathèques, institutionnels, etc.

L'intérêt de la brocante Cinéma et photos s'est confirmé avec la présence de 100 exposants (60 en 2012).

Un rayonnement national et international

La notoriété croissante du festival, la présence de Quentin Tarantino et les nombreux invités ont contribué à attirer encore plus de journalistes (500 en 2013 et 350 en 2012). La mise en place de ressources adaptées (lieux de rencontre, connexion internet, etc.) a facilité leurs activités.

Une nouvelle version du site web a été mise en place permettant de mieux gérer les contenus, ce qui permet d'expliquer l'augmentation de la fréquentation du site en septembre. Entre le 19 août et le 20 octobre, le site a recensé près de 230 000 visites, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2012.

Une implication croissante du milieu économique et des retombées locales

Le festival a poursuivi le développement de ses partenariats qui a progressé de 14 % (870 000 € en 2013 et 761 000 € en 2012), ce qui constitue un réel succès dans un contexte économique peu favorable : 66 % des partenaires ont leur siège social dans la région, les autres sont essentiellement basés en région parisienne.

L'Institut Lumière a fait appel à près de 250 entreprises régionales, dont 90 % sont situées sur la région et un effort spécifique a été réalisé avec les sociétés liées à l'événementiel et à l'image qui sont toutes implantées dans l'agglomération.

En outre, le nombre de nuits d'hôtels achetées directement par l'Institut s'est accru de 10 % (1 400 nuits en 2013) étant donné la progression du nombre d'invités.

Pour la 4^e année, le festival a reconduit son partenariat avec l'association Côté projets, acteur rhodanien de l'accompagnement et du retour vers l'emploi, de l'insertion, de l'orientation et de la formation professionnelle.

d) - Programme d'actions pour l'édition 2014 et plan de financement prévisionnel

La 6^e édition du festival se déroulera du 13 au 19 octobre 2014.

Les principes d'organisation qui ont prévalu en 2013 seront poursuivis en 2014 ; cependant, cette sixième manifestation sera particulièrement marquée par 3 nouvelles orientations :

- développement du marché du film classique mis en place en 2013, avec un déploiement des propositions (conférences, rencontres, etc.), des professionnels représentés (exploitants, sociétés étrangères, etc.), des parcours adaptés aux diversités des attentes afin de répondre à la spécificité des acteurs de l'économie du film classique en lien, si possible, avec la filière économique constituée sur l'agglomération autour de l'image et du cinéma (Imaginove, Pixel, etc.),

- développement de la dimension sociale et populaire du festival : intégration de personnes plus éloignées de l'offre culturelle du festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle (via la structure des bénévoles), développements de partenariats ciblés avec des associations,

- renforcement des actions culturelles dans la Communauté urbaine : expositions, tournées pédagogiques, rencontres afin d'irriguer encore mieux le territoire.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 3 221 000 € en 2014, soit une augmentation de 124 000 € par rapport à 2013. La croissance des produits provient essentiellement d'une augmentation de la participation du Centre national du cinéma et de l'image (CNC) affectée au marché du film et des partenariats.

Les produits	Réalisé 2013 (en € HT)	Prévisionnel 2014 (en € HT)
Communauté urbaine de Lyon	1 200 000	1 200 000
Région Rhône-Alpes	250 000	250 000
Conseil général	50 000	50 000
Centre national du cinéma et de l'image (CNC)	50 000	70 000
billetterie	400 609	400 000
mécénat et partenariat	868 451	900 000
autres (produits dérivés, livres, partenariats presse)	235 490	251 000

apport de l'Institut Lumière pour équilibre (part prise des ressources propres)	100 665	100 000
Total	3 155 215	3 221 000
Les charges	Réalisé 2013 (en € HT)	Prévisionnel 2014 (en € HT)
programmation artistique	826 669	846 800
communication	656 898	695 000
services des publics	294 377	298 500
partenariats	101 882	105 000
professionnel	223 759	218 000
technique	132 622	144 000
services généraux	156 561	159 000
locaux	713 948	708 200
équipements	48 499	46 500
Total	3 155 215	3 221 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 6° édition du Festival Lumière du 13 au 19 octobre 2014.

La convention de subvention à passer avec l'association comprend une grille d'indicateurs de la manifestation au regard des objectifs généraux énoncés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de la 6° édition du Festival du cinéma qui se déroulera du 13 au 19 octobre 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 314 - opération n° OP02O0939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.